

Présences : **67 présences**

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée	2
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 214^e assemblée générale tenue le 13 octobre 2022 :2	
Suites au procès-verbal.	2
5. Informations.....	3
5.1 CRT - fermetures de groupes, cours multi et remplacements en Sciences humaines.....	3
5.2 Reconnaissance d'équivalence	3
5.3 Comité PÉR (Programme d'étudiant·es réfugié·es).....	3
5.4 ChatGPT	3
5.5 Rencontre sur les nouvelles réalités étudiantes.....	4
5.6 Forum <i>Parlons éducation</i>	4
6. Négociation.....	4
6.1 Survol de la situation à la table centrale et à la table sectorielle	4
6.2 Condamnation du dépôt patronal.....	5
6.3 Demandes pour la table sectorielle.....	5
6.4 Plan d'action et de mobilisation	9
7. Cours complémentaires.....	9
8. Élections.	10
8.1 Nomination d'un·e président·e d'élections et d'un·e secrétaire d'élections.....	10
8.2 Comités institutionnels.....	10
9. Divers.	11
10. Levée de l'assemblée.....	11

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

La présidence du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS), Julie Dionne, ouvre l'assemblée. Elle souligne que le point principal sera celui de la négociation. Elle propose un président d'assemblée.

Résolution 215.1

« Il est proposé de nommer Antonin-Xavier Fournier à la présidence d'assemblée. »

Chantal Gauvreau propose et Lucas Deschênes appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Résolution 215.2

« Il est proposé d'accepter les nouveaux membres suivants :

- Virginia Adam (Techniques de physiothérapie),
- Thiago André Ferté (Musique),
- Michèle Côté (Techniques de travail social),
- Amélie Bélanger (Arts visuels),
- Félix-Antoine Simoneau (Géographie),
- Kellie Royer (Techniques d'éducation à l'enfance),
- Gilles Beauchamp (Philosophie). »

Catherine Ladouceur propose et Noémi Roy appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 215.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Michèle Le Risbé propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 214^e assemblée générale tenue le 13 octobre 2022 :

Résolution 215.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 214^e assemblée générale tenue le 13 octobre 2022 tel que présenté. »

Julie Dionne propose et Josée Morais appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal.

7. EESH - Étudiant·es en situation de handicap

Steve McKay rappelle l'appel de projets lié à l'enveloppe EESH. Il rappelle que les choix ont été faits par un comité (dont il nomme les membres) à partir de différents critères. Il souligne que la décision devait être transmise aux membres et qu'elle devait être expliquée par le coordonnateur du service de l'organisation scolaire. Plusieurs membres ont affirmé que cela n'avait pas été fait ou, à tout le moins, très sommairement. Steve McKay a demandé à la personne responsable de faire cette tâche à plusieurs reprises, dont en CRT (Comité des relations de travail). Or, il semblerait que les notes prises pendant les

rencontres par la partie patronale ne soient pas suffisantes. En CRT, la frustration des membres a été soulignée.

5. Informations

5.1 CRT - fermetures de groupes, cours multi et remplacements en Sciences humaines

Mathieu Poulin-Lamarre et Jean-Luc Filion mentionnent qu'il y a moins d'inscriptions cet hiver, ce qui représente un creux historique. Les étudiants inscrits ont en moyenne 4,2 cours à leur horaire. Cela explique le faible nombre d'ETC (équivalents à temps complet) de l'hiver ainsi que les fermetures de groupes. Il ne semble pas s'agir d'un problème de prévision, mais bien d'une situation due aux habitudes étudiantes. La sous-emploi a permis d'éviter trop d'impacts sur les précaires. Il y a eu aussi des ouvertures de groupes, entre autres en Informatique, ce qui cause des problématiques liées aux difficultés d'emploi et de rétention du personnel. Un grief syndical a été déposé en lien avec les fermetures de groupes pour les précaires et les permanents. Plusieurs questions sont soulevées en lien avec l'utilisation de la sous-emploi et l'exécutif pourrait faire des vérifications au besoin.

Une entente a été signée au sujet des remplacements des cours multidisciplinaires en Sciences humaines. L'entente devrait être disponible prochainement afin que les membres puissent la consulter. Jean-Luc Filion souligne qu'il espère que la direction présentera bientôt cette entente.

5.2 Reconnaissance d'équivalence

Jean-Luc Filion mentionne que le travail de reconnaissance d'équivalence est maintenant lié à la clause 6.1-04, qui prévoit que le taux pour autres tâches est celui qui doit être utilisé pour rémunérer le travail effectué en lien avec les reconnaissances d'équivalence. Cette tâche n'a donc plus à être faite bénévolement. On précise que cela concerne les étudiant.es qui souhaitent se faire reconnaître un cours effectué ailleurs ou réalisé dans une ancienne grille de cours, par exemple. Ce n'est pas la même chose que la RAC (Reconnaissance des acquis). Les membres sont invité.es à contacter l'exécutif pour discuter de cet enjeu.

5.3 Comité PÉR (Programme d'étudiant-es réfugié-es)

Valérie Dubé et Maria Chelkowska rappellent ce qu'est le PÉR. Elles soulignent que l'inflation et l'augmentation du coût de la vie font en sorte que les besoins en revenus du comité augmentent, mais qu'ils baissent en lien avec la baisse étudiante. La plateforme Raisin permet de faire des dons pour ce programme. Un lien est disponible dans le *Quand les profs...* (QLP) du 16 janvier, des informations sont également disponibles. Une liste circule également pendant l'AG pour que des membres intéressés se manifestent. Les membres sont invités à contacter Valérie Dubé, Maria Chelkowska et Rachel Mayrand s'ils ont des questions ou s'ils souhaitent s'impliquer. On demande à ce que le lien soit ajouté sur la page du SPECS dans l'onglet *Liens*.

5.4 ChatGPT

On mentionne d'entrée de jeu que ce point reviendra lors d'une prochaine AG (assemblée générale), donc aucun débat n'aura lieu aujourd'hui.

Julie Dionne explique ce qu'est ChatGPT, un robot conversationnel qui permet de rédiger à peu près n'importe quel devoir ou rédaction. Le logiciel ne propose pas le même texte même si on lui pose la même question plusieurs fois, ce qui amplifie le problème de plagiat qui pourrait être lié à ce logiciel. La question a été soumise en Commission des études et la direction est également avisée. Une annonce sera faite à la communauté prochainement et l'exécutif continue à suivre le dossier. On espère qu'une

politique sera mise en place éventuellement.

Un membre souligne que l'IA (intelligence artificielle) pourrait même servir à remplacer des professions, même celle d'enseignant. On demande donc encore plus de vigilance de la part de l'exécutif.

Nicolas Caron mentionne être responsable de ce dossier dans son mandat au ministère. Il affirme que le dossier est pris très au sérieux et que le ministère devrait réagir très bientôt.

5.5 Rencontre sur les nouvelles réalités étudiantes

Steve McKay rappelle qu'une rencontre a eu lieu le 11 janvier dernier afin de permettre aux enseignant.es de discuter des nouvelles réalités étudiantes, dont des lacunes plus importantes des étudiant.es, une motivation moins grande et une santé mentale plus fragile. La discussion a été large et a permis de soulever des pistes de solutions. Bien que les causes soient difficiles à démontrer, il n'en reste pas moins que l'état des étudiant.es actuellement soulève des inquiétudes. Il s'agit d'un problème sociétal difficile à régler, mais l'exécutif a pris des notes et pourra bientôt proposer un résumé aux membres. Steve McKay mentionne tout de suite quelques éléments : accroître l'aide offerte aux étudiant.es, donner plus d'appui aux professeur.es et obtenir une reconnaissance institutionnelle de la situation, poser des actions au local afin que la profession étudiante soit mieux comprise et que les actions de la direction soient cohérentes par rapport aux objectifs fixés et aux besoins observés.

5.6 Forum *Parlons éducation*

Steve McKay mentionne que les forums *Parlons éducation* sont une initiative nationale de grande envergure. Cette réflexion pourrait s'apparenter au *Rapport Parent*. L'appel d'une telle discussion sociale avait été lancé aux gouvernements, qui n'ont pas répondu. Ainsi, des gens de tous les milieux se sont associés afin d'organiser cet événement. Les forums ont lieu dans toutes les régions, dont à Sherbrooke, au cégep, à l'Artichaut, les 31 mars et 1^{er} avril prochains (vendredi soir et samedi toute la journée). La formule prévoit des discussions en groupe afin de colliger les idées qui pourraient servir à interroger les partis politiques et à faire avancer le milieu de l'éducation. On insiste sur l'importance de cette réflexion.

Un membre demande s'il serait possible de créer un espace de discussion au cégep préalablement au forum. Cette idée semble bien accueillie par l'exécutif.

6. Négociation

6.1 Survol de la situation à la table centrale et à la table sectorielle

Mathieu Poulin-Lamarre accueille Héroïse Moysan-Lapointe. Il rappelle l'existence du Front commun. La convention vient à échéance le 31 mars 2023, donc la négociation doit avancer rondement. Il présente ensuite la situation à la table centrale et à la table sectorielle. Il rappelle les hausses salariales proposées et les enjeux liés à l'inflation. L'écart grandissant entre le secteur public et le secteur privé occasionne aussi plusieurs problèmes de recrutement. Il semblerait que Sonia Lebel préfère travailler sur l'organisation du travail plutôt que sur les enjeux salariaux. Cette question semble centrale dans la négociation.

À la table sectorielle, le dépôt patronal a été communiqué en décembre dernier. Il a été résumé par « Créer des problèmes en créant plus de problèmes ». La partie patronale propose quatre thèmes, qui ne font que revoir les manières de faire sans injecter de nouvelles ressources. L'enseignement à distance semble une panacée pour la partie patronale. Le CPNC (Comité patronal de négociation des collèges) semble trouver la plage horaire actuelle (8h à 23h) trop contraignante. La partie patronale

semble soutenir que l'accès aux congés et à la permanence est trop facile et que le double emploi devrait être permis. La partie patronale semble vouloir restreindre l'accès aux congés de maladie.

Le point de vue de la partie patronale semble donc très éloigné de celui de la partie syndicale. Même une partie des gestionnaires des cégeps et la direction du Cégep de Sherbrooke semblent confus et peu en accord avec ce dépôt. Il pourra donc être possible d'avoir certains appuis de leur part. Les directions des cégeps semblent en fait divisées par rapport à ces enjeux. Héroïse Moysan-Lapointe soutient que d'autres directions auraient aussi eu des réactions très mitigées par rapport à ce dépôt.

6.2 Condamnation du dépôt patronal

Mathieu Poulin-Lamarre explique que le dépôt patronal est très décevant et que les syndicats souhaitent manifester leur mécontentement par rapport à son contenu.

Il présente la **recommandation 1** :

Résolution 215.5

« *Que l'assemblée générale du SPECS-CSN condamne le dépôt patronal ;*

Que l'assemblée générale du SPECS-CSN demande au CPNC de faire ses devoirs et de trouver de vraies solutions aux problèmes du réseau. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Demandes pour la table sectorielle

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle la tournée des départements effectuée l'an dernier et le travail fait en regroupement les 19 et 20 janvier derniers. Le cahier proposé par le comité de négociation semble répondre aux préoccupations manifestées par les membres. Mathieu précise que les demandes seront ensuite priorisées en fonction des commentaires et demandes envoyées par les AG des différents cégeps.

Evelyne Letendre, Mathieu Poulin-Lamarre et Jean-Luc Filion présentent les 6 thèmes du cahier de demandes sectorielles.

L'assemblée donne son accord afin qu'Héroïse Moysan-Lapointe prenne des images pour la mobilisation pendant la présentation.

Thème 1 : Précarité et insertion professionnelle

Ce thème contient cinq propositions (sous-thèmes). Ces demandes concernent les modalités d'ouverture de postes, d'obtention de la permanence et de l'atteinte d'une charge à temps complet, les dispositions relatives à l'embauche, à la mise sous contrat et à l'ordre de priorité d'engagement, le travail lié à l'insertion professionnelle ainsi que l'accès aux différents congés.

Recommandation 2 :

Résolution 215.6

« *Il est proposé d'adopter, pour fin d'harmonisation, les demandes de la table sectorielle sur le thème Précarité et insertion professionnelle. »*

Evelyne Letendre propose et Julie Dionne appuie.

Un membre demande ce que signifie « l'harmonisation ». On précise qu'il s'agira d'harmoniser les amendements et demandes de tous les cégeps pour créer la version finale du cahier.

Adoptée à l'unanimité.

Thème 2 : Tâche, ressource et réussite étudiante

Ce thème contient aussi cinq propositions. Ces éléments concernent l'allègement de la tâche enseignante lié à certains aspects, le calcul de la CI (charge individuelle) et le financement des collègues, les allocations minimales aux fins de coordination pour les petits collègues, les ressources de coordination de stage et les modalités entourant le financement des ressources enseignantes lié à certains éléments.

Recommandation 3

Résolution 215.7

« Il est proposé d'adopter, pour fin d'harmonisation, les demandes de la table sectorielle sur le thème Tâche, ressources et réussite étudiante. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Michael Labarre appuie.

Il est souligné que le nombre d'étudiant.es a un impact dans toutes les disciplines alors que le cahier indique certaines disciplines. On précise que le cahier concerne certaines courbes programmes particulières.

On pose aussi une question sur les cours d'été et on souligne que plusieurs libérations devraient être tenues en compte dans ces propositions alors qu'elles n'y figurent pas.

Héloïse Moysan-Lapointe souligne que le cahier actuel est plus ciblé afin d'avoir un impact plus important sur certains enjeux. L'idée est d'éviter de créer de l'instabilité avec certaines demandes trop larges ou difficiles à réaliser.

On souligne que la date de la liste d'ancienneté au 15 octobre crée des injustices pour les précaires. On demande donc à la FNEEQ (Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec) d'en tenir compte dans la négociation.

On mentionne que la distinction entre Soins infirmiers (SI) et les autres techniques de la santé au point T1 permet de s'assurer de tenir compte de la réalité particulière de SI sans oublier les autres techniques.

On mentionne que les membres peuvent encore envoyer des demandes à l'exécutif pour souligner des situations particulières au comité de négociation.

Un amendement est proposé au premier point du deuxième thème en ajoutant les mots *et nouvelle* dans le point F de T1, ce qui donne :

« f. Les nombreuses et nouvelles préparations. »

Valérie Dubé propose et Catherine Ladouceur appuie.

Héloïse Moysan-Lapointe souligne qu'il n'y a actuellement pas de suivi institutionnel ou national au sujet des nouveaux cours, ce qui rendrait l'application de ce point plus difficile. Cet élément pourrait être amené dans un autre thème du cahier.

On mentionne que cet amendement pourrait avoir des conséquences néfastes, comme forcer les professeur.es qui donnent un même cours à donner un cours identique. Bref, il faut bien peser les impacts de cet enjeu.

Adoptée à majorité.

On revient au vote sur la proposition principale amendée.

Adoptée à l'unanimité

Thème 3 : Enseignement à distance, formation continue et pérennité du modèle collégial

Ce thème contient neuf points, qui concernent l'enseignement à distance (EAD), le travail à la formation continue (FC), les cours d'été, les Centres d'études collégiales (CEC) et les partenariats interétablissements.

Recommandation 4

Résolution 215.8

« Il est proposé d'adopter, pour fin d'harmonisation, les demandes de la table sectorielle sur le thème Enseignement à distance, formation continue et pérennité du modèle collégial. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Gino Dubé appuie.

Un amendement est proposé pour ajouter un point M10 :

« Reconnaître le travail des coordinations départementales en lien avec les AEC. »

Marie-Hélène Martin propose et Noémie Desjardins appuie.

Héloïse Moisan-Lapointe demande si l'assemblée a de l'ouverture à ce que cette demande soit attachée ailleurs dans le cahier si nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

On revient à la proposition principale amendée.

Des questions sont posées sur les cours d'été, on précise que c'est inclus dans le principe de la proposition.

On précise qu'à M3, l'idée n'est pas de donner des primes pour l'enseignement à distance. On veut reconnaître que l'enseignement à distance représente plus de travail afin qu'il soit considéré adéquatement dans la CI.

On souligne que la question des précaires qui enseignent à la formation continue est incluse dans la réflexion.

L'idée serait de rehausser les conditions à la formation continue afin que le choix de l'employeur soit moins encouragée à envoyer les cours à la FC.

Adoptée à l'unanimité.

Thème 4 : Collégialité, expertise enseignante et vitalité des programmes

Ce thème contient neuf éléments. Il porte sur les ressources allouées au cycle de vie des programmes, sur la reconnaissance du travail enseignant, sur la RAC, sur les activités de recherche, sur le perfectionnement, sur la reconnaissance des disciplines hautement évolutives, sur l'autonomie départementale et professionnelle, sur les comités nationaux de révision des programmes et sur un mécanisme national paritaire de suivi de l'offre de programmes à l'échelle du réseau.

Recommandation 5

Résolution 215.9

« Il est proposé d'adopter, pour fin d'harmonisation, les demandes de la table sectorielle sur le thème Collégialité, expertise enseignante et vitalité des programmes. »

Jean-Luc Filion propose et Michèle Le Risbé appuie.

Des commentaires sont faits au sujet de la RAC, à savoir si on compte baliser l'obtention des crédits par les étudiant.es. Il semblerait que certains étudiant.es n'ont pas les compétences des cours, mais qu'ils ont réussi leur RAC. Il faut insister pour que ce soit des professeurs qui s'en occupent.

On précise que les heures prises par une personne pour étudier ne sont pas prévues à la C5 (on ne prévoit pas rémunérer l'enseignant.es pour ces heures).

Proposition d'amendement à C6 pour ajouter *et rémunérer les heures de formations*, ce qui donne :

« Injecter des ressources afin de reconnaître et de faciliter le maintien de l'expertise des enseignantes et enseignants de certaines disciplines hautement évolutives ou nécessitant des adaptations technologiques significatives *et rémunérer les heures de formations*. »

Émilie Poulin propose et Josianne Fortin appuie.

Adopté à la majorité.

On revient sur la proposition principale amendée.

On précise que la RAC serait rémunérée avec l'autre taux. Le comité de négociation devra déterminer ce qui sera payé par l'autre taux et comment il sera financé. Pour la RAC, ce sera prélevé à la FC.

Adoptée à l'unanimité.

Thème 5 : Organisation et relation de travail

Ce thème contient treize éléments. Il porte sur la reconnaissance de la crise climatique, la conciliation travail-famille, les effets discriminatoires découlant de la prise de certains congés, certains changements législatifs, les libérations syndicales, le processus de répartition et de suivi et les balises de l'utilisation des ressources enseignantes, le non-octroi de la priorité d'emploi, la mise en disponibilité, les réécritures techniques de la convention (clause à clause) ainsi que des dispositions particulières pour le Centre québécois de formation aéronautique, le milieu carcéral du Collège Marie-Victorin et la Formation sur mesure du cégep de Victoriaville.

Recommandation 6

Résolution 215.10

« Il est proposé d'adopter, pour fin d'harmonisation, les demandes de la table sectorielle sur le thème *Organisation et relations de travail*. »

Jean-Luc Filion propose et Noémi Roy appuie.

Des questions sont posées au sujet de certains éléments. Des précisions sont apportées.

Philippe Langlois revient sur l'élément O1 et rappelle la mobilisation en cours au Québec. Il mentionne qu'une troisième puce avait été proposée, mais n'a pas été retenue en ASPPC (Alliance des professeurs et professeures de cégep). Le Comité environnement lui a demandé de faire une intervention, on lui suggère de la faire en 6.4.

On demande de faire confiance au comité de négociation et d'arriver à voter le cahier de négociation avant de perdre le quorum de l'AG.

Un amendement est proposé en O1 pour remplacer *crise climatique* par *crise environnementale* et enlever le 1b.

Mikael Kowalak propose, Aucun appuieur.

L'amendement est donc rejeté.

On revient sur la proposition principale non amendée.

Adoptée à la majorité.

Thème 6 : Échelle de traitement et autres enjeux de rémunération

Ce thème contient 5 points qui portent sur la cohérence des échelles salariales, les modalités d'application des taux horaires, la contribution de l'employeur à l'assurance collective, le remboursement des droits d'exercice payables aux ordres professionnels et la reconnaissance de la scolarité.

Recommandation 7

Résolution 215.11

« Il est proposé d'adopter, pour fin d'harmonisation, les demandes de la table sectorielle sur le thème Échelle de traitement et autres enjeux de rémunération. »

Jean-Luc Filion propose et Julie Dionne appuie.

Il n'est pas clair si la proposition R1 englobe la question des maîtrises et des doctorats. Il faudra en parler au comité de négociation. On insiste sur l'enjeu de cohérence entre les échelles de traitement entre les ordres d'enseignement.

Adoptée à l'unanimité.

Recommandation 8

Résolution 215.12

« Il est proposé que le SPECS adopte le projet de cahier de demandes sectorielles tel que modifié. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Marie-Hélène Martin appuie.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Plan d'action et de mobilisation

Mathieu Poulin-Lamarre présente le plan de mobilisation proposé par l'exécutif. Il précise que ce plan est minimal et pourra être modifié par les membres dans les prochaines semaines. Il invite les membres à se joindre au comité de mobilisation. Il précise la disponibilité des t-shirts au coût de 20 \$. Il annonce les actions prévues dans les prochains mois.

Il présente la recommandation :

Résolution 215.13

« Il est proposé que le SPECS-CSN adopte le plan d'action et de mobilisation pour l'hiver 2023. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Catherine Ladouceur appuie.

On souligne qu'aucune action réellement impliquante n'est prise, qu'on est passif dans la mobilisation. On souligne qu'il faut faire plus que porter des macarons. Il faudrait montrer davantage notre colère. L'exécutif invite les membres en colère à se joindre au comité de mobilisation, le besoin d'idée et d'énergie nouvelles est là.

Adoptée à l'unanimité.

7. Cours complémentaires.

Ce point est reporté à une prochaine AG.

8. Élections.

8.1 Nomination d'un-e président-e d'élections et d'un-e secrétaire d'élections

Résolution 215.14

« Antonin-Xavier Fournier est proposé comme président d'élection et Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections. Jolyane Arsenault et Dominique Dubuc seront scrutatrices au besoin. »
Evelyne Letendre propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

8.2 Comités institutionnels

8.2.1 CÉ (I-02) : Remplacement d'Édith Roy (Techniques humaines) mandat jusqu'en juin 2023

Ouverture de la période de mise en nomination.

Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Laurent Côté.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Laurent Côté est élu par acclamation.

8.2.2 CÉ (I-02) : Remplacement d'Antonin-Xavier Fournier (Sciences humaines) mandat jusqu'en juin 2023

Ouverture de la période de mise en nomination.

Aucune candidature reçue.

8.2.3 CÉ (I-02) : Remplacement de Jean-Christophe Dominique (Base individuelle, personnel enseignant) – mandat jusqu'en juin 2024

Ouverture de la période de mise en nomination.

Noémi Roy est proposée par Chantale Gauvreau. Elle accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Noémi Roy est élue par acclamation.

8.2.4 Comité de perfectionnement (I-05) : un poste vacant – mandat jusqu'en juin 2023

Ouverture de la période de mise en nomination.

Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Laurent Côté.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Laurent Côté est élu par acclamation.

On rappelle que des comités syndicaux ont besoin de membres pour être actifs. Par exemple, le comité

École et société aurait besoin de renfort. Les membres peuvent se proposer en tout temps pour faire partie d'un des comités syndicaux (sauf ceux qui fonctionnent par élection).

9. Divers.

Aucun point.

10. Levée de l'assemblée.

Résolution 215.15

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 16h19. »

Steve McKay propose et Evelyne Letendre appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Antonin-Xavier Fournier, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire